

## RENTRÉE 2020

Pour bénéficier gratuitement de l'Assurance Maladie en France, renseignez vos informations et déposez vos pièces justificatives sur le site dédié !

**1**  
Commencez par vous inscrire sur le site internet : [etudiant-etranger.ameli.fr](http://etudiant-etranger.ameli.fr)



### Saisissez les informations obligatoires

- Nom
- Prénoms(s)
- Date de naissance
- Pays de naissance
- Adresse e-mail
- Adresse postale en France
- Numéro de téléphone



### Déposez les pièces justificatives obligatoires

- Passeport/carte d'identité
  - Titre de séjour
- Copie intégrale de l'acte de naissance/extrait de l'acte de naissance avec filiation [pièce établie par le consulat]
- Attestation de scolarité pour l'année en cours
- Attestation d'autorisation parentale [- de 16 ans]
  - IBAN
- Pièces complémentaires à déterminer selon le pays d'origine

**2**  
Créez votre espace personnel



Téléchargez votre attestation provisoire d'affiliation à la Sécurité sociale

Déposez les pièces justificatives manquantes ou non conformes dans votre espace personnel

Dès que vous recevez un message vous attribuant un NIR...

vous pouvez télécharger votre attestation définitive d'affiliation à la Sécurité sociale

### PRÉSENTATION DU SITE INTERNET DÉDIÉ

Afin de bénéficier de l'Assurance Maladie tout nouvel étudiant étranger doit s'inscrire sur le site internet prévu à cet effet :

[etudiant-etranger.ameli.fr](http://etudiant-etranger.ameli.fr)

- Cette démarche est à effectuer obligatoirement une fois arrivé sur le territoire, et après l'inscription auprès de l'établissement d'enseignement supérieur.
- Ce site Internet dédié - disponible en français, en anglais et en espagnol - et accessible grâce à une aide en mandarin et en arabe, constitue un espace de dialogue privilégié entre les étudiants étrangers et l'Assurance Maladie.



**3**  
Une fois votre affiliation finalisée, vous réalisez des actions complémentaires afin d'être remboursé de manière plus simple et rapide



Vous ouvrez votre compte personnel ameli sur [ameli.fr](http://ameli.fr) ou via l'application ameli



Vous demandez votre carte Vitale en fournissant vos pièces justificatives :
 

- photo d'identité récente
- pièce d'identité



Vous déclarez un médecin traitant lors d'une consultation, auprès d'un médecin en France

Pour être mieux remboursé, nous vous conseillons de prendre une assurance maladie complémentaire. Pour votre information, l'Assurance Maladie propose la Complémentaire santé solidaire pour les étudiants, c'est une aide pour payer les dépenses de santé si vos ressources sont modestes. Vous pouvez en bénéficier, sous certaines conditions (détails sur [ameli.fr](http://ameli.fr)).